Après GEO, l'EPRESS. Cette journaliste, très active en ce moment et bien connue des chasseurs, prépare certainement d'autres articles tous aussi croustillants que ces deux derniers. Ne vous inquiétez pas, elle ne dira pas un mot de l'argent occulte de la SPA ni de la façon dont sont traités et euthanasiés les chiens et chats pour lequel la SPA touche du reste des subventions de l'Etat. Elle ne dira rien non plus de l'extrémisme anti-chasse qui pourtant existe, d'après le journal Le Monde.

Remerciement à M. Francis Desjardins pour nous avoir indiqué l'URL de cette info prise sur le site de la LPO. Par contre, nous n'avons pas vu, sur le site de la LPO Champagne Ardenne, l'article sur la SPA écrit par Christophe David (Capital du 01/11/2001) ni celui du journal "Le Monde" du 20 août 2001 sur le braconnage et l'extrémisme anti-chasse.

En attendant de les voir en ligne sur leur site bonne lecture à tous.



A l'affût de l'argent occulte des chasseurs

par Hélène Constanty © L'EXPRESS L'Express du 01/11/2001

Que ce soit pour traquer le gibier d'eau ou le faisan, toute partie de chasse a un prix, et il est souvent élevé. Mais de là à déclarer tous ces revenus au fisc...

Cette année, l'ouverture de la chasse a été chaude. Dès la mi-août, les marais de Loire-Atlantique, la Camargue et la baie de Somme ont retenti de coups de fusil dès 6 heures du matin, et, en Brière, les écologistes horrifiés ont découvert des monceaux de cadavres d'oiseaux protégés tués par les braconniers. Dans ces régions, de nombreux chasseurs de gibier d'eau, très énervés, ont décidé de passer outre à la nouvelle loi chasse, votée en 2000, et aux multiples décisions des tribunaux administratifs interdisant la chasse aux oiseaux d'eau avant le 1er septembre. «Nous avions prévu de chasser dès le 12 août, comme d'habitude. Et nous l'avons fait, malgré l'interdiction du tribunal. Cet hiver, nous comptons bien chasser jusqu'au 28 février, même si l'on nous impose une fermeture fin janvier», affirme avec force Jean-Marie Scifo, conseiller municipal Chasse, pêche, nature et traditions (CPNT) de la ville d'Arles et président des chasseurs de gibier d'eau des Bouches-du-Rhône. Face à ces agités de la gâchette, les défenseurs de la nature ont beau brandir les décisions de justice qui leur donnent gain de cause, ils constatent avec effarement qu'aucun gendarme ni garde-chasse ne se risque à intervenir. Les chasseurs hors-la-loi peuvent tirer sarcelles et colverts en toute impunité.

Tout compris, le chasseur français dépense en moyenne 8 000 F par an pour son loisir

Dans cette guerre ouverte que se livrent désormais chasseurs et écologistes, avec les élections législatives en ligne de mire - où le mouvement CPNT présentera pour la première fois des candidats - il est rarement question d'argent. Et pourtant! Le poids politique des chasseurs français, qui ont juré de faire payer très cher à la gauche le vote d'une loi chasse qu'ils jugent assassine, s'explique aussi par leur surface financière. La chasse fait circuler énormément d'argent: permis de chasser, taxes départementales et nationales, assurances, location de territoires giboyeux, mais aussi achat de fusils, de cartouches, élevages de chiens et de gibier... A elles seules, les recettes des fédérations de chasseurs s'élèvent à 1,3 milliard de francs par an. Sans leur soutien financier, humain et logistique, CPNT n'aurait jamais vu le jour (lire l'article "Les caisses noires des fédérations sur le site de l'express"). Tout compris, le chasseur français dépense en moyenne 8 000 F par an pour son loisir. Multipliés par les 1,4 million de chasseurs, on arrive à la coquette somme de 11 milliards de francs par an. Autant que le chiffre d'affaires de l'industrie des sports d'hiver (remontées mécaniques et achat de matériel). Voilà pour le chiffrage

officiel. Mais attention, il ne tient pas compte de toutes les transactions discrètes, dont le fisc ne voit jamais la couleur, qui servent à indemniser les propriétaires des territoires à gibier et des installations de tir. Sans compter la revente des prises aux particuliers ou aux restaurateurs, qui se fait sous le manteau... Car la chasse est un domaine opaque, dans lequel l'argent circule beaucoup de la main à la main, et dont les adeptes cultivent le goût du secret. Un monde très fermé, jaloux de ses rites, dans lequel n'entrent que les initiés, et que les pouvoirs publics euxmêmes hésitent à venir troubler, de peur de mettre les campagnes à feu et à sang.

Une manne financière

Pour certaines régions rurales, la chasse est une véritable manne financière. C'est le cas dans toutes les zones humides, fréquentées par les chasseurs de gibier d'eau. C'est aussi particulièrement criant en Sologne, destination de prédilection des riches fusils parisiens. Chaque week-end d'automne, ils sont plus de 10 000 à débouler dans les petits villages, vêtus de leurs knickers de velours, le chapeau vert orné d'une plume de faisan. Cadres supérieurs ou professions libérales, ils ont roulé à 160 kilomètres heure depuis Paris dans leur 4 x 4, pour passer deux jours entre forêts et étangs, à traquer le faisan et le chevreuil, dépensant sans compter pour leur passion. «La chasse est vitale pour notre économie, estime Patrice Martin-Lalande, député du Loir-et-Cher et président du Syndicat de Sologne, qui regroupe les 125 communes de la région. Nos terres n'ont plus de vocation agricole, et notre industrie a perdu 2 000 emplois en dix ans.» En tant que vice-président du groupe d'études sur la chasse à l'Assemblée nationale, Patrice Martin-Lalande est l'un des piliers du lobby le plus nombreux et le plus actif du Palais-Bourbon, qui compte pas moins de 140 membres, soit 1 député sur 4. Selon un chiffrage réalisé par l'Observatoire économique du Loir-et-Cher, les recettes de la chasse s'élèveraient à près de 500 millions de francs par an pour la seule Sologne. Si le chasseur traditionnel, le paysan qui sort tôt le matin, à l'automne, avec son chien, pour débusquer le lapin ou la perdrix, se contente de verser une cotisation annuelle à l'association de chasse de son village pour avoir le droit de tirer sur le territoire communal, le citadin, lui, doit payer cher pour accéder à un territoire. En Sologne, par exemple, le prix d'une journée dans une chasse dite «commerciale» peut aller de 1 000 à 4 000 F. Sur ces propriétés privées, entourées de hauts grillages, cela fait belle lurette que le petit gibier sauvage a disparu. Ce sont donc des oiseaux d'élevage qui sont lâchés, afin que les amateurs puissent être assurés de rapporter quelques faisans dans leur gibecière. «C'est une véritable industrie, explique Alain Beignet, conseiller régional socialiste. 1,5 million de faisans, perdreaux, canards et perdrix sont élevés dans la région chaque année, soit un quart de la production nationale. Cette chasse n'a plus rien de naturel. Quel plaisir peut-on avoir à tirer des faisans bourrés d'antibiotiques?» Bien souvent, les oiseaux ne sont sortis des cages que la veille du jour de chasse. A 60 F le faisan, l'acheteur n'a pas envie qu'il se fasse croquer par un renard!

Ce qui fait la vraie valeur de la chasse, c'est tout ce qu'on ne voit pas, et dont on ne parle qu'en baissant la voix

Chasses à la journée, achats de gibier, fusils, cartouches: toutes ces dépenses ne sont en fait que la partie émergée de l'iceberg. Ce qui fait la vraie valeur de la chasse, c'est tout ce qu'on ne voit pas, et dont on ne parle qu'en baissant la voix: la location de territoires, la valeur des terres, les affaires que l'on traite lors des parties de chasse... Si les chasseurs de gibier d'eau, par exemple, sont tellement en colère contre les nouvelles dates d'ouverture et de fermeture, c'est non seulement au nom des traditions, mais aussi parce que la location des huttes de chasse, en baie de Somme ou en baie de Seine, représente un gros enjeu économique. Les nouvelles règles privent tout simplement leurs propriétaires de deux mois de revenus. La chasse au gibier d'eau est pratiquée par 300 000 personnes, des Côtes-du-Nord à la Charente-Maritime. C'est parmi cellesci que l'on trouve les individus les plus violents, les plus extrêmes, ceux qui sont prêts à se mettre hors la loi pour défendre leurs pratiques. Le principe est partout le même, même si les noms des installations diffèrent d'une région à l'autre: gabion en Normandie, tonne en Aquitaine, hutte en baie de Somme... Les propriétaires de ces lieux louent très cher le plaisir de passer la nuit éveillés, à guetter le passage des canards migrateurs. Pour environ 12 000 F par an (tarif en baie de Somme), on a le droit de chasser une nuit par semaine dans un abri à demi enterré, d'environ

10 mètres carrés, équipé de deux paillasses, d'un poêle à pétrole et d'une lucarne qui donne sur un petit étang. Si le propriétaire se garde une nuit pour lui, et respecte l'interdiction de chasser le mercredi, il lui reste les cinq autres nuits à louer, ce qui lui fait un confortable revenu d'environ 60 000 F par an. Le tout de la main à la main: ni contrat, ni quittance, ni impôt... Largement de quoi entretenir la cabane, nettoyer la mare et acheter quelques canards factices pour attirer les migrateurs sur l'eau, à portée du fusil de l'homme qui veille. Dans d'autres régions, où les pratiques sont différentes, on retrouve des enjeux financiers similaires. Dans les Pyrénées, par exemple, ce sont les cols où passent les oiseaux migrateurs qui se louent très cher. On y monte en groupe, autour du 25 octobre, pour tirer la fameuse palombe (plus connue sous le nom de pigeon ramier dans le nord de la France). Plus de 2 millions d'oiseaux survolent les Pyrénées à cette période, afin de rejoindre leurs quartiers d'hiver espagnols. Un poste de tir, derrière lequel peuvent s'abriter une dizaine de chasseurs, se loue entre 150 000 et 300 000 F. Il y en a comme ça près de 10 000, répartis sur une bande de 100 kilomètres de longueur, aux endroits où se concentrent les passages d'oiseaux. Afin de ne pas rater un seul jour de cette précieuse migration, les Pyrénéens ont obtenu une dérogation à la loi: ils sont les seuls en France à pouvoir chasser le mercredi. Ailleurs encore, ce sont tout simplement des terres qui font l'objet de discrètes transactions, appelées «actions de chasse» dans le jargon des initiés. Rien à voir avec des titres cotés en Bourse. Le détenteur d'une «action» possède simplement le droit d'aller chasser sur une propriété privée un certain nombre de jours par an, droit qu'il partage généralement avec une dizaine d'autres personnes. En Sologne, où la quasi-totalité des terres sont privées, forêts comprises, il faut compter entre 10 000 et 15 000 F par an pour un domaine d'environ 200 hectares. Cette économie souterraine refait parfois surface de façon inattendue, comme en témoigne cette mésaventure vécue il y a quelques années par le propriétaire du plus beau domaine de chasse de Camargue. Cet architecte varois possède 800 hectares de terres sauvages, sur lesquelles il autorise une dizaine de privilégiés à venir chasser le canard sauvage, moyennant une participation d'environ 100 000 F par an et par personne. Deux fois par an, il réunit ses «amis» pour un dîner, au cours duquel chacun lui remet le prix de son «action» en liquide dans une enveloppe. Ce soir-là, l'architecte avait donc rangé dans sa mallette environ 500 000 F en petites coupures lorsqu'il s'est fait détrousser, en sortant du restaurant, par des individus visiblement bien renseignés sur les pratiques du petit groupe de notables. Aucune plainte n'a été déposée - comment se faire voler un argent que l'on n'est pas censé posséder? - aucun entrefilet publié dans le quotidien local, mais toute la Camargue en rit encore!

Ouand flambe le prix des terres

Combien de millions circulent ainsi entre chasseurs et propriétaires de huttes, de cols ou de terres à gibier? Personne ne le sait. En revanche, il existe un autre indicateur qui permet de mesurer la cote de la chasse. Et en ce moment, il se porte très bien: c'est le prix des terres dans les régions giboyeuses. En Camargue, par exemple, «il est devenu très difficile à de jeunes agriculteurs de s'installer, car la chasse a fait flamber les prix. L'hectare, qui valait environ 30 000 F, se négocie désormais autour de 50 000 F», regrette Xavier Guillot, régisseur du domaine de Méjanes, propriété de la famille de Paul Ricard. Contrairement à ce que croient les touristes, qui imaginent la Camargue comme une terre protégée, réservée aux taureaux, aux oiseaux et à quelques riziculteurs parcourant leurs terres sur de petits chevaux blancs, seulement 20 000 hectares (sur 100 000) sont classés en réserve naturelle et interdits à la chasse. Une surface équivalente est destinée exclusivement à la chasse, dans des marais spécialement entretenus pour que les canards et les limicoles (les échassiers qui vivent dans la vase) se sentent chez eux. La région ne compte qu'environ 3 000 chasseurs, mais ils pèsent d'un poids très lourd sur la vie politique locale. Aux élections municipales de 2001, deux élus étiquetés Chasse, pêche, nature et traditions se sont introduits au conseil municipal d'Arles, dont Jean-Marie Scifo, qui compte vingt-cinq ans de militantisme prochasse. Cette année, Jean-Marie et ses amis, très remontés contre le gouvernement et les écolos, ont ouvertement braconné dès la mi-août. Une façon bien à eux de marquer le début de la campagne électorale: aux législatives du printemps prochain, Jean-Marie Scifo se présente contre le socialiste Michel Vauzelle. En Sologne, les prix des terres se situent dans les mêmes eaux, entre 30 000 et 50 000 F l'hectare, bien que leur valeur agricole soit proche de zéro. Par exemple, un domaine de 450 hectares, avec grand rendez-vous de chasse et trois

petites maisons, est actuellement en vente à 13 millions de francs. Ou cet autre: 100 hectares avec étangs et grande maison pour 4,5 millions. «Ce qui est le plus recherché aujourd'hui, témoigne François Reineau, agent immobilier à Romorantin, c'est le territoire de 200 hectares, que l'on peut louer sous forme d'actions de chasse.» Sans le gibier et les fusils, ces landes recouvertes de bruyères, ces forêts au sol sablonneux ne vaudraient pas grand-chose. C'est pourquoi le projet de parc naturel régional, dans les cartons depuis plusieurs années, n'est pas près de voir le jour. Il rapporterait moins que la chasse, estiment, pragmatiques, les élus locaux. Ce que confirme volontiers Alain Pointard, restaurateur à Lamotte-Beuvron et chef de file local de CPNT: «Nous ne voulons pas de ce parc ni des chevelus, barbus et mangeurs de sandwichs qu'il attirerait. Les chasseurs, eux, savent vivre. Ils aiment la bonne chère, le bon vin. Ici, même les commerçants non chasseurs votent CPNT. C'est simple, ils votent avec leur tiroir-caisse», résume le restaurateur.

Grands propriétaires

Chez les amateurs de gibier, la Sologne est à la mode. Depuis de trois à quatre ans, les prix flambent à nouveau et l'on voit aujourd'hui de riches Parisiens reconstituer de grandes propriétés de plusieurs centaines d'hectares, entièrement vouées à la chasse. Leader du mouvement: la famille Bouygues (plus de 700 hectares près de Romorantin), qui entraîne derrière elle à la fois le monde de la construction et celui des médias. Comme le producteur Claude Berda ou l'animateur Christophe Dechavanne (300 hectares). «On voit de moins en moins de grandes familles, et de plus en plus de nouveaux riches, des chefs d'entreprise qui ont fait fortune en Bourse, observe Alain Pointard. Pour eux, posséder un domaine en Sologne, c'est comme sortir aux bras d'une femme couverte de bijoux.» Parmi les nouveaux grands propriétaires, on trouve ainsi le fabricant de jambon Alain Predo (marque Paul Prédault) ou la famille du roi du carpaccio à volonté, Roland Pozzo di Borgo, propriétaire des restaurants Bistro romain. Mais vous ne verrez jamais Martin Bouygues ni le coiffeur Jacques Dessange (autre grand propriétaire solognot) en photo dans Paris Match, avec chien et fusil en bandoulière. Chut! On chasse! En raison du climat passionnel qui l'entoure, la chasse est un loisir dont on se vante en privé, jamais en public. Jean-Pascal Forges en sait quelque chose: l'entreprise qu'il a créée il y a huit ans, Affaire de chasse, organise des parties de chasse pour des entreprises, qu'il facture entre 40 000 et 100 000 F la journée. Affaire de chasse travaille pour de grandes entreprises de la chimie, du monde agricole, de l'automobile, mais, même sous la torture, Jean-Pascal Forges ne livrera aucun nom: «Les grands patrons ne veulent pas que cela se sache. Mais une invitation se refuse rarement. J'ai eu pour client le patron d'une entreprise de bâtiment, qui se plaignait de ne pas être toujours au courant des appels d'offres. Il a invité des donneurs d'ordre: sur les 20 personnes invitées, 12 sont venues. Depuis, plus aucun marché ne lui passe sous le nez», raconte-t-il. Une partie de chasse sur un beau domaine est une faveur aussi recherchée qu'un siège au Stade de France un jour de grand match. On y rencontre du beau monde, on y parle affaires le soir venu, autour d'un bon dîner, une fois les honneurs rendus au gibier étendu dans la cour. Le top du top, c'est d'être invité à une chasse de la République dans l'extraordinaire domaine du château de Chambord, vaste forêt de 5 000 hectares ceinturée de hauts murs, dans laquelle chassait François Ier. Si les chasses présidentielles, qui se pratiquaient dans les forêts de Marly ou de Rambouillet, ont été officiellement abolies par Jacques Chirac, de grandes battues au sanglier sont toujours organisées plusieurs fois par an à Chambord par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), gestionnaire de la faune sauvage du domaine. Gratuites pour les 500 heureux élus qui y participent chaque année (membres du gouvernement, parlementaires, ambassadeurs, grands patrons), elles coûtent à l'Etat 200 000 F la journée. «Ce sont les battues les mieux organisées du monde, témoigne Xavier Patier, commissaire à l'aménagement du domaine national de Chambord. Un parc de Land Rover, 60 rabatteurs, 5 chefs de triage qui orientent les animaux vers les tireurs...» 200 000 F multipliés par une dizaine de fois dans l'année, cela fait 2 millions par an. Dans un Etat qui finance lui-même les battues les plus chères du pays, la chasse a de beaux jours devant elle!